

Jeudi 24 novembre 2022

Séance solennelle de clôture,

Intervention de David Lisnard,

**Président de l'Association des maires de France et des présidents
d'intercommunalité**

Madame la Première ministre,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Vous me permettrez de citer notamment les présidents des délégations aux collectivités territoriales, je cite avec plaisir Thomas Cazenave, je cite avec plaisir Françoise Gatel, Françoise avec qui nous travaillons depuis longtemps, avec intensité, au Sénat, votre travail est essentiel, fondamental, encore ces dernières heures avec l'adoption au Sénat, Madame la première ministre, d'une mesure que l'AMF a défendue, que Territoires Unis, Régions de France, Départements de France et l'Association des maires de France défendent ardemment, c'est-à-dire la réintégration dans le FCTVA des opérations d'aménagement des terrains et la valorisation du foncier,

Mesdames et Messieurs les représentants d'élus, d'associations d'élus, nos chers partenaires – j'ai cité Territoires Unis mais toutes les associations d'élus, qu'elles soient du bloc communal ou autre, sont représentées et je vous en sais gré,

Je salue Monsieur le président de la Polynésie française,

Je salue bien sûr Madame la maire de Paris, il est vrai que cette tradition, comme l'accueil des maires à l'Hôtel de ville, figure parmi les moments importants. Chaque Français se sent coresponsable et appartenir aussi à Paris, notre capitale. Quand nous disons que nous voulons que Paris nous laisse travailler, nous parlons de l'État central évidemment, et il est important de rappeler ce lien si particulier entre chaque village et chaque commune de France et la Ville de Paris, qui marque l'histoire de notre pays,

Mesdames et Messieurs les présidents des associations départementales de maires, 102 associations, réseau d'une densité, d'une qualité absolument essentielle, avec lequel la maison-mère AMF travaille étroitement dans le respect de l'indépendance de chacun. Je me permets aussi d'ajouter à quel point, chers présidentes et présidents, j'ai plaisir à vous rencontrer lors de mes déplacements lorsque je parcours notre pays, le plus beau pays du monde, et que je vais à votre rencontre, soit lors des assemblées départementales, soit lors d'autres réunions que nous organisons dans notre cadre, de voir le foisonnement d'initiatives, de ressentir aussi les difficultés, les douleurs que nous affrontons, mais

d'avoir la fierté de ce réseau de maires qui sont tous proactifs pour faire avancer l'intérêt général,

J'ai plaisir à saluer les présidents d'honneur de l'AMF, j'aperçois Jean-Paul Delevoye, j'aperçois et salue Jacques Péliissard, j'aperçois et salue François Baroin, tous les trois présidents d'honneur et qui ont tant apporté à notre association,

Je salue avec plaisir tous les membres du bureau et du comité directeur de l'AMF, avec qui nous travaillons, je crois, en parfaite harmonie, en transcendant les clivages partisans, les clivages géographiques, démographiques, économiques, au service là aussi d'une certaine idée de notre pays,

Je salue bien sûr avec beaucoup de respect, de reconnaissance, de gratitude pour la confiance que vous m'accordez, l'ensemble des maires et des présidents d'intercommunalité de France ici représentés, mes chers collègues,

Mes chers collègues aussi d'Outre-mer, vous me permettrez de les saluer de façon spécifique. Nous avons tenu lundi une réunion absolument magnifique avec une participation record, deux débats très forts, l'un sur le logement, l'autre sur la sécurité. Nous l'évoquions tout à l'heure, Madame la Première ministre, cette situation absolument insensée à Mayotte est difficile, les difficultés aux Antilles françaises, en Guyane, à La Réunion et d'autres, et de voir la dignité, la puissance, la pertinence des témoignages de nos collègues ultra-marins et de dire que la République française doit être une réalité

tangible, forte, puissante, notamment dans ses fonctions régaliennes, évidemment dans l'Hexagone mais aussi au-delà des mers et des océans. Les Ultra-marins qui ont fait l'objet d'attentions et l'AMF y tient puisque c'était un engagement que nous avons pris avec André, avec toute l'équipe que j'ai l'honneur de conduire. Nous avons intégré la CCD'OM au sein du bureau de l'AMF et créé une délégation ultra-marine, des départements en tout cas, d'Outre-mer, à l'AMF, qui tout de suite a été reconnue dans sa légitimité, a été reçue par le ministre des Outre-mer, dont nous avons salué le discours lundi, et par le Président de la République.

Mes chers collègues de toute la France, votre présence ici aussi nombreuse, aussi intense, d'ailleurs, depuis plusieurs jours maintenant confirme la grande réussite de notre congrès évoquée dans la résolution que vient de lire André, ce congrès qui pose la question : pouvons-nous encore agir dans nos communes ? Avons-nous encore les moyens politiques, administratifs, techniques, juridiques, humains, financiers, d'assumer nos missions et d'être une force d'action, de réalisation, une force – j'ose le terme – de progrès face aux défis de notre époque ?

C'est la recherche de la réponse à cette question qui nous rassemble ici aujourd'hui.

Congrès réussi par une AMF proactive qui a abordé des sujets nouveaux, outre tous les travaux menés par les commissions, les groupes de travail, avec une implication toujours bénévole de tous les élus qui constituent nos instances au

sein de l'association, avec ces derniers mois la création d'organes de travail dédiés, tels que sur les risques majeurs, sujet majeur de politiques publiques, les incendies de cet été nous l'ont démontré, l'intensité des crues-éclair, des inondations, liées souvent au réchauffement climatique, les orages, les tempêtes, les grêles.

Les communes de France seront plus que jamais un maillon fort de la chaîne de sécurité civile qui fait aussi la fierté de notre territoire hexagonal et national.

Je pense aux enjeux également des communes frontalières avec la création de ce groupe de travail dédié, la création du comité législatif, comité législatif et réglementaire pour que la loi, la réglementation soient moins éloignées, soit moins hors-sol, soient moins abscones, soit moins contradictoires, j'y reviendrai, et la délégation des départements d'Outre-mer que j'évoquais tout à l'heure.

Nous avons aussi renforcé le lien avec le réseau des associations départementales, en réunissant présidents et directeurs, en organisant un séminaire, bref en bossant sur les sujets sérieusement et dans la convivialité.

Et nous avons eu l'honneur au cours de ce congrès, Madame la Première ministre, d'accueillir de nombreux ministres venus ici participer à nos travaux, bien sûr, le Président de la République qui est venu hier sur le salon, et vous, aujourd'hui, Madame la Première ministre, en clôture de nos travaux.

Madame la Première ministre, nous vous accueillons pour la première fois, c'est en effet le premier congrès du nouveau quinquennat et de la nouvelle législature.

Vous avez entendu notre résolution – dans les deux sens du terme : nous sommes résolu et nous avons une résolution claire, ferme, respectueuse, qui va dans l'intérêt de ce que nous pensons être celui du pays. Nous travaillons avec vous depuis six mois et, je pense pouvoir le dire, je l'ai d'ailleurs déjà dit, dans un climat de dialogue et de respect mutuel. Nous sommes sensibles à votre écoute, à la simplicité de nos échanges, nous prenons acte de cette nouvelle relation, à tout le moins sur le plan formel, des opportunités que nous voudrions qu'elle suscite, et qui sera jugée aux actes, évidemment, des uns et des autres et des résultats obtenus, ou pas.

Vous le constatez, l'AMF est objective. Elle est objective lorsqu'elle souligne la qualité de ce nouveau dialogue, et j'en suis témoin. Elle est objective aussi lorsqu'elle rappelle, elle énonce les réalités du terrain, dénonce les injonctions contradictoires, montre le décalage entre, parfois, les discours et les actes. Et l'AMF est objective aussi lorsqu'elle se propose, toujours dans la tradition qui est la sienne depuis 1907 – reconnue d'intérêt public depuis 1933, peut-être plus grande association d'élus d'Europe, d'Occident et peut-être du monde, en tout cas en démocratie – d'être une force d'accompagnement de l'exécutif, dans la loyauté, donc dans la liberté.

Nous venons d'entendre la résolution 2022 adoptée à l'unanimité, cela été rappelé, ce matin,

par le bureau de l'Association des maires de France où toutes les sensibilités sont représentées, toutes. Ce texte synthétise certaines de nos positions et propositions pour que les maires puissent continuer à agir et, j'ose le terme, même pour que les communes puissent continuer d'exister parce que, nous l'avons entendu au cours de tous les témoignages ces derniers jours, je crois que l'enjeu est là : quel est l'avenir, et quel est l'avenir de l'existence même de nos communes ?

Au-delà des discours de soutien sincère des habitants, des partenaires de l'État – nous ne nous opposons jamais à l'État, nous travaillons très bien avec les services de l'État, au plan départemental, en tout cas avec les services départementaux de l'État, parfois plus de difficultés avec d'autres, et nous nous sentons, nous sommes co-dépositaires de l'État. Je me remémore le propos du Président de la République l'année dernière lorsqu'il disait attention, l'État... oui, l'État c'est nous tous. Donc nous sommes co-responsables de l'État, des finances de l'État, du comportement de l'État... cela s'appelle la démocratie, c'est même au-delà, c'est la République.

Et tous les témoignages des élus qui ont été entendus ces derniers jours confirment ce que nous ressentons sur le terrain, ce que nous vivons chacun dans nos communes, dans nos intercommunalités. Les voix se sont exprimées ici et ont porté, je crois, sur ce 104^e Congrès qui restera comme réel et beau succès d'expression, de dialogue, de recherche de solutions, dans une

situation particulièrement difficile, tout de suite, dans l'urgence, pour boucler nos budgets, pour faire fonctionner nos services publics, pour relever les défis des écoles, des cantines, des crèches, de l'éclairage public, de l'accès au sport, de l'accès à la culture, bref pour faire vivre la République de proximité.

Alors, ce succès du congrès, quantitatif, André Laignel le rappelait dans la résolution, et qualitatif par la qualité de nos travaux, par l'interaction avec vos services, avec nos partenaires aussi, y compris privés, eh bien je veux pour cela féliciter l'équipe salariée de l'AMF, emmenée par le directeur général Éric Verlhac, qui a parfaitement organisé cet événement. Oui, notre grand rassemblement Porte de Versailles est une réussite, bien en équilibre sur ses deux jambes, mon cher André. Le congrès et le salon font partie de la même entité, émergent de la même entité, l'AMF, l'Association des maires de France. Quand on vient au salon, on répond à une invitation de l'AMF, c'est ainsi !

Et on peut, d'ailleurs, venir aussi au congrès. Quand on veut rencontrer les maires de France et communiquer sur cette rencontre, eh bien on se rend au congrès et au salon de l'AMF. C'est pour nous la reconnaissance de la légitimité de notre action, il s'agit, et je crois qu'il est important de le rappeler, de notre représentativité.

Transpartisane et au travail, l'AMF n'a jamais été autant représentative, par ses adhésions, par ses positions, par son unanimité. Et je me permets de dire que vous avez peut-être remarqué – et je ne parle pas de représentants de l'exécutif, quels

qu'ils soient – que parfois certains qui, sur des matinales, se laissent aller au dénigrement de l'AMF, sont les mêmes – ils ne sont pas nombreux – qui viennent y faire leur publicité, ici même. Je crois que c'est un hommage du vice à la vertu, comme disait La Rochefoucauld. Alors, oui, nous y voyons une forme d'hommage à notre action et de reconnaissance de la force que représente cette maison commune, ouverte, proactive, qu'est l'Association des maires de France.

C'est la force de l'unité. Plus que jamais, le rassemblement des communes de France, rurales comme urbaines, révèle la vitalité de l'Association des maires de France, sa vitalité, son utilité, son unité. Depuis l'élection de l'année dernière qui a vu le renouvellement de nos instances, l'AMF est réunie, l'AMF est rassemblée, j'y ai veillé. L'AMF est soudée, chacun y a contribué et je veux vous en remercier.

Nous avons vu aussi au cours de ce congrès et, je crois, comme jamais, les maires de France s'exprimer avec des formats de réunions, de discussions, de débats assez nouveaux, faits d'interactions. Nous continuerons de développer ces formes interactives très puissantes qui offrent un écho à l'expression des maires que personne d'autre ne peut apporter.

Et cette expérience, elle est précieuse, parce que les maires sont des praticiens, les praticiens du quotidien selon cette expression que j'aime utiliser. Notre devoir d'agir est plus que jamais une nécessité, à la fois au quotidien et face à tous

les enjeux de notre époque puisque que nous, nous tous, maires, présidents d'intercommunalité, sommes précisément, je le disais, ces praticiens du quotidien, à travers tous les services rendus à la population, notamment les services de proximité, qui sont des services appréciés, qui sont des services indispensables qui garantissent la réalité de la République. Le service public, et c'est sa grandeur, sa singularité, sa difficulté, sa spécificité, sa noblesse, c'est l'universalité et la continuité.

Nous en sommes les garants sur les services dont nous avons la responsabilité. Encore faut-il que face à ce devoir d'agir, nous ayons le pouvoir agir.

C'est le cas sur ces services de proximité, c'est le cas sur les grandes missions que nous assumons, les écoles, les crèches, la collecte des déchets, la propreté, le sport, l'action sociale, l'eau, etc. Nous voudrions éviter de voir prononcer des phrases du style « nous aiderons – je reviendrai sur ce terme – les communes, celles qui sont bien gérées ».

C'est quoi, une commune mal gérée, Monsieur le ministre ? C'est une commune qui recrute ! Curieuse approche, y compris dans le monde de l'entreprise. Lorsque le recrutement correspond à une valeur ajoutée, il est le bienvenu. Lorsque nous recrutons pour nos policiers municipaux, parce qu'on en a la nécessité, lorsque nous recrutons pour des AESH pour accueillir des enfants dans les écoles, des enfants porteurs d'un handicap, qui peut nous en faire le reproche?

Sans oublier la culture, évidemment, qui est un ciment, trop souvent ignoré dans les discours et dans les actions. La culture, le partage des grandes œuvres de l'esprit, souder des individus de convictions, de conditions, d'origines différentes autour d'un patrimoine commun, quelle belle ambition pour la Nation, quelle belle ambition civilisationnelle !

À ce titre – j'en profite, je fais ce que font les parlementaires, je ne sais pas, une sorte de cavalier, je passe le message, Madame la Première ministre – nous avons évoqué avec Tony Estanguet, tout à l'heure, notre fierté commune de participer à l'accueil des Jeux olympiques et nous serons tous, nous sommes déjà proactifs pour leur réussite qui doit assurer le rayonnement de la France, cultiver les meilleures valeurs du sport. Mais je me permets de revenir sur l'enjeu de la sécurisation des Jeux olympiques, qui est une responsabilité de l'État, et des événements de l'été 2024. Je crois qu'il serait très mauvais, pour l'image même des Jeux olympiques, mais surtout très mauvais pour notre pays, que les festivals, les animations d'été, les grandes rencontres soient annulées, décalées, perturbées, réduites à cause de ce qui serait vécu comme les Jeux olympiques.

Je sais que des travaux ont été engagés en la matière, mais ces événements, et notamment nos événements culturels, bien évidemment, permettent le partage de la culture, bien évidemment, sont très souvent des centres de ressources, de création de richesses, de création de valeur, de création d'emplois, et surtout,

marquent tellement l'image de la France ! Les grands festivals d'été sont la France, font la France et la font rayonner dans le monde entier !

Alors, oui, nous relevons aussi les défis de notre époque. Nous les relevons en trouvant des solutions, j'allais dire parce que nous n'avons pas le choix, on ne fait que cela en tant que maire, on a toujours des injonctions contradictoires, des légitimités qui s'opposent, des contraintes qui s'accroissent, hélas, et on trouve des solutions. On se débrouille – pour rester dans un vocable respectueux. Nous trouvons des solutions, avec les services de nos collectivités, avec les services de l'État, avec les entrepreneurs, avec les associations, avec les citoyens, dont nous sommes parce que, je le dis toujours, un maire, une maire, c'est un citoyen, une citoyenne, mandaté par les citoyennes et les citoyens parmi les citoyennes et les citoyens. C'est ça, la réalité de notre vie quotidienne, quelle que soit la commune.

Et elle est là aussi, la réalité de nos communes, c'est tout simplement la réalité de la vie, la vie qui par définition, et c'est ce qui distingue d'ailleurs l'espèce humaine des autres espèces animales, doit être créative, imaginative, innovante, sortir du cadre.

Tout décideur, à un moment donné, sort du cadre – respecte la loi et la règle, ce qui n'est pas toujours évident, tant l'insécurité juridique qui résulte de cette confusion de textes nous met en insécurité, parfois, médiatique et politique.

Sortir du cadre, être créatif, imaginatif, trouver des solutions, c'est ce qui a été proposé ici pour répondre à l'urgence impérieuse du défi climatique, lutter contre la part anthropique du réchauffement climatique, qui nécessite du progrès, de la science, de la croissance, de l'innovation, une capacité d'autofinancement. Nous ne serons pas efficaces face au réchauffement climatique si les communes ne peuvent plus investir. Le grand enjeu des prochaines années sur le plan financier, c'est de préserver de la capacité d'autofinancement parce que, dans la moyenne des dépenses énergétiques – alors, ça dépend vraiment du type de centralité – mais si on prend toutes les communes, les bâtiments, le chauffage et la climatisation représentent 80 % des dépenses. Le total, et je vais essayer de ne pas faire la même erreur que pour le discours d'ouverture, le total de mètres carrés de la puissance publique est à peu près de 300 millions de mètres carrés, et pour le bloc communal on l'évalue à 220 millions de mètres carrés, essentiellement les écoles, ensuite les crèches, les gymnases, les piscines, etc. Isoler ces bâtiments est une ardente priorité qui nécessitera de la capacité d'investissement et de l'innovation pour porter ces investissements. Nous en avons parlé récemment avec Christophe Béchu, je dirai quelques mots sur le fonds vert, mais en tout cas, le défi est là.

Les communes ne sont pas un problème pour les comptes publics, je le dirai, nous devons pouvoir investir pour relever le défi climatique.

Défi énergétique, j'en ai parlé, vous y reviendrez, nous attendons de l'universalité, de la simplicité, de l'efficacité pour que, ensemble, État et collectivités, comme vous le faites auprès des entreprises et des particuliers, nous puissions passer ce moment particulièrement douloureux d'un surcoût de l'énergie avec des exemples qui ont été présentés ici, pièces à l'appui, parfois des factures multipliées par huit. Et, je le dis sans malice, il y a pour nous une grande difficulté de comprendre la différence entre les annonces macro, en disant « X milliers de communes bénéficient... » et la réalité micro que l'on vit, et les deux réalités sont en contradiction. Là, je pense qu'en termes mêmes de confiance, de capacité à avancer, il faut absolument que les services des communes, via l'AMF certainement, et les services des ministères puissent mettre en adéquation les chiffres annoncés et la réalité qui remonte des terrains sur la capacité des communes à être aidées pour franchir le cap de cette crise énergétique.

Défis économiques, dont celui de la réindustrialisation, réindustrialisation nécessaire aussi dans le cadre de l'ambition écologique qui doit être la nôtre. Et ce défi de la réindustrialisation passe par du foncier disponible pour faire venir des entreprises, des usines, du foncier attractif, c'est-à-dire du foncier bon marché mais doit permettre aussi aux collectivités, notamment aux communes ou à leurs établissements que sont les EPCI, les intercommunalités, d'avoir un lien fiscal avec les entreprises pour d'abord pouvoir payer les externalités, assumer les externalités négatives

et surtout être incitées à faire venir des entreprises.

Défi numérique : comment faire du numérique une opportunité et non pas une contrainte ? Le numérique est source de progrès inouïs, notre société est une société du numérique, le numérique accompagne l'intelligence artificielle et donc le progrès scientifique, qui apporteront des solutions aux problèmes qui nous paraissent si difficiles aujourd'hui. Mais selon un principe, une loi d'airain presque philosophique ou en tout cas historique, la face négative est symétrique à la face positive, c'est-à-dire que le numérique peut aussi être un outil de contrôle social, on le voit dans certaines sociétés, dont la société chinoise, ou un outil de déshumanisation. Le numérique doit être au service de l'humain, doit être utilisé pour améliorer la productivité des services en backoffice administratif mais il ne doit pas remplacer le contact humain, avec ce paradoxe qui fait que de plus en plus, dans nos relations avec les administrations, mais aussi d'ailleurs avec les entreprises privées, dont les banques ou les sociétés de transport, nous devenons nous-mêmes auto-bureaucrates à travers nos écrans. Donc le défi numérique est au cœur de nos problématiques.

Le défi sécuritaire, évidemment. J'ai évoqué tout à l'heure les témoignages des Outre-mer mais les retours nous viennent de partout, y compris des zones rurales qui sont parfois des zones de repli de trafiquants de stupéfiants. Des villages, cela a même été raconté dans plusieurs départements, très ruraux, des villages qui ne connaissaient pas

ce type de délinquance et qui la voient arriver. Évidemment, nous appelons l'État à sa responsabilité, à sa raison d'être depuis que l'homme est un loup pour l'homme, c'est-à-dire assurer la sécurité, fonction régaliennne de base.

Notre société, qui historiquement était de moins en moins violente, en tout cas depuis la Renaissance, redevient violente, cela se ressent, cela se constate, y compris dans certaines statistiques et les homicides par habitant, contrairement à une tendance historique. Cette violence gangrène tout le territoire national et s'inscrit dans un contexte global de remise en cause de l'autorité républicaine. Comment ne pas évoquer ici cette crise civique ? Je parlais de défi et de crise, mais la première crise, c'est la crise civique, celle qui se traduit par des taux d'abstention records, celle qui se traduit par des expressions très violentes dans le débat public, parfois anonymes, on le voit sur les réseaux sociaux, très mesquines, celle qui se traduit aussi par des sondages troublants lorsqu'on voit que des moins de 30 ans mettent quasiment sur le même plan éthique la démocratie et les systèmes autocratiques. Une des causes de cela résulte de l'impuissance publique. Retrouver des moyens d'action, le « pouvoir agir », est un élément essentiel si l'on veut créer un renouveau civique indispensable à la dynamique de notre pays.

Je voudrais évoquer ici évidemment les violences contre nos élus et, comme cela a été fait tout à l'heure par André, exprimer tout notre soutien à tous les élus qui sont agressés, qui sont insultés, parfois frappés, comme nous l'avons vu ces

dernières semaines et ces derniers mois. Ces situations sont intolérables, ces situations sont révoltantes, sont inacceptables. Elles doivent se traduire par une exécution de l'action publique, par un suivi rigoureux et implacable de l'action publique et puis, de façon plus profonde, par un recours à la raison critique, à l'apprentissage du débat, de la confrontation des idées, ferme mais toujours respectueuse.

Oui, nous sommes face à un défi civique, mes chers collègues, donc un défi démocratique, dans un contexte géopolitique particulier, de surcroît. Nous avons vu et entendu ici les maires d'Ukraine que nous avons souhaité faire venir. Ce fut, je crois, mes chers collègues, un moment d'une intensité particulière, d'une force particulière, d'une émotion particulière dans ce congrès, peut-être dans l'histoire de notre association.

Ces maires d'Ukraine, qui parfois ont dû gérer, affronter l'accueil de 5 millions de réfugiés, comme le maire de Lviv, 5 millions de réfugiés dans sa commune dans les premières semaines du conflit ! Ces maires d'Ukraine qui nous ont montré que quel que soit le pays, quelle que soit la gravité des circonstances, les maires sont toujours au rendez-vous, au rendez-vous de nos histoires quotidiennes et au rendez-vous de la grande histoire.

Je veux saluer ici les efforts de tous les maires de France qui, dans un contexte social particulièrement difficile, ont tenu à accueillir, souvent les femmes et les enfants, parfois les vieillards ukrainiens dans les communes, et qui,

je crois, Madame la Première ministre, ont fait honneur à une certaine idée de la France, qui sait accueillir ceux qui sont martyrisés, pourchassés et massacrés. Et à ce titre, puisque nous parlons de relations internationales, je voudrais saluer aujourd'hui les délégations internationales qui ont été nombreuses à participer à nos travaux, et nous avons dans la salle Madame le maire de Tunis et Monsieur le maire de Dakar qui ont participé à nos travaux, et je les remercie ardemment de leur présence.

Nous avons dans ce congrès vu et entendu les témoignages saisissants de nos collègues, et notamment de nos collègues de la ruralité, mais aussi nos collègues de toutes les communes, villes centres, quartiers, quartiers urbains, qui tous ont évoqué des difficultés croissantes dans l'action communale et intercommunale.

Effet de ciseaux financier, avec une dynamique des charges qui nous est imposée. J'appelle l'attention de chacun sur l'étude de La Banque postale – je salue ici Monsieur le président de La Poste – qui a démontré, chiffres à l'appui, que l'inflation imposée aux communes est bien supérieure à l'inflation constatée dans le pays, qui elle-même est très élevée en ce moment et cela nous renvoie à la discussion difficile, âpre, nécessaire, sur les finances, puisque nous avons tenu à mettre nos travaux sous, j'allais dire, le parrainage des grands décentralisateurs. Et on a parlé des grandes lois dont nous fêtons le 40^e anniversaire, loi de 1982, loi de 1983 portées par Gaston Defferre. Nous avons entendu aussi des mots du général De Gaulle, j'espère que chacun

se les remémorera, ces mots du grand général de Gaulle dont on ne peut pas soupçonner qu'il n'était pas attaché à l'unité de la France. L'unité de la France, ce n'est pas l'uniformité de la France. Être obligé d'en arriver à des concepts aussi étranges, et certainement nécessaires et utiles, que la différenciation, renvoie à la recentralisation que nous subissons depuis une quinzaine d'années. Cette recentralisation, ce n'est pas pour se battre sur des concepts, elle est source de perte d'efficacité parce qu'elle est source de dilution de la responsabilité – seule la responsabilité peut créer l'efficacité – et qu'elle est source de perte d'efficacité, de responsabilité, et, je crois aussi, d'unité, en réalité, et de façon peut être paradoxale.

Évidemment, financièrement, oui, il y a eu, nous le disons chaque année et c'est croissant, une sorte de tutellisation de nos finances, sur la taxe professionnelle, puis la taxe d'habitation, puis la CVAE aujourd'hui. Cette fiscalité permettait d'assumer une responsabilité devant le contribuable et nous permettait aussi d'avoir les ressources nécessaires sans taper telle ou telle catégorie. Aujourd'hui, les propriétaires, nous l'évoquons tout à l'heure, sont victimes de la réorganisation de cette fiscalité locale, nous n'avons plus, ou quasiment plus de leviers fiscaux. Et je crois que c'est très grave parce que cette nationalisation de la fiscalité locale, et j'appelle l'attention de chacun, notamment des journalistes – je vais venir sur les commentaires que j'ai entendus depuis cinq jours –, elle se fait dans un contexte où les prélèvements obligatoires, eux, augmentent.

Chaque suppression de fiscalité locale ne se traduit pas par une baisse de la pression fiscale – dans ce cas, nous pourrions accepter l'effort conjoint – puisque les prélèvements obligatoires viennent de passer de nouveau les 45 %, impôts et charges, selon les sources de services de l'État (OCDE, plus de 47 %), et donc ce mouvement de tutellisation de nos ressources, tutellisation assez pernicieuse, de surcroît, nous fait apparaître comme revendicatifs, presque pleurnichards.

Ce n'est pas le cas, on ne demande pas de l'aide, on demande à affronter ensemble des crises en commun, notamment sur l'énergie. Mais sur la relation financière, l'indexation de la DGF, ce n'est pas une demande inflationniste, c'est tout simplement le respect de la parole de l'État, puisque lorsque chaque fois, depuis la suppression de la patente, qu'a été créée une dotation, c'était soit pour compenser la suppression d'une fiscalité, soit pour accompagner un transfert de charges, de responsabilité, donc avec les financements. Et jusqu'au début des années 2000, la dotation suivait l'inflation – y compris dans les années 70 et au début 80, lorsque l'inflation était très forte – plus la moitié de la croissance, puisque l'État a une dynamique de charges. Personne ne dit à l'État de baisser la TVA pour que les prix restent stables en euros courants ! Nous voulons que ces ressources qui sont censées appartenir aux collectivités restent aux collectivités.

Alors, je regardais les bandeaux sur les chaînes d'info : « les maires demandent... » « est-ce que

l'État aide assez... », etc. Je le dis en sincérité, je pense que ce langage ne fait, comme disait Tocqueville, qu'énerver les cœurs et les âmes. J'ai même entendu un ministre dire « l'État aide les maires beaucoup plus qu'avant ».

D'abord, ce n'est pas les maires, on aide la population, enfin, les communes. Ensuite il faut bien voir que c'est une forme de paternalisme d'État que nous n'acceptons plus, tout simplement. Parce que nous votons des budgets à l'équilibre ; parce que, quelles que soient les circonstances, comme dans une entreprise, nous n'empruntons pas pour notre fonctionnement ; parce que nous ne sommes pas un problème pour les comptes publics.

Le problème des comptes publics en France vient des comptes de l'État et des comptes sociaux. Dans le déficit de l'État et sa présentation à Bruxelles – nous l'avions évoqué au téléphone, Madame la Première ministre – l'État déduit les excédents des collectivités, avec ce paradoxe inouï, d'ailleurs, que parfois la Cour des Comptes disait « regardez, il y a un tas d'or », et puis après, on nous dit « regardez, ces maires qui dépensent ! »

Le total des dépenses de toutes les collectivités territoriales, régions, départements, bloc communal, représente 19 % du total de la dépense publique en France. La moyenne européenne, selon le degré de centralisation ou de décentralisation, voire fédéralisme, c'est entre 31 et 40 %. Donc nous représentons moins, y compris en pourcentage du PIB, que le reste de nos partenaires européens en dépenses

publiques dans les collectivités. En revanche, nous représentons 70 % de l'investissement.

Nous ne demandons pas d'efforts à l'État, nous demandons simplement que la dotation soit constante en euros constants et qu'elle suive l'inflation. Donc ce n'est pas 320 millions, c'est 800 millions. Ce n'est pas grand-chose au regard du budget de l'État, 800 millions, sur l'hypothèse qui est celle du gouvernement d'une inflation à 4,5 % en 2023.

Nous avons entendu que cette position, y compris le fait d'ajouter que c'est un peu un artifice communicationnel de dire que c'est une aide supplémentaire, était traitée d'indécente par une ministre. Qu'y a-t-il d'indécemment à cela ? C'est une position légitime, respectable, louable. Vouloir que l'État assume sa parole, cela paraît logique pour rétablir des relations de confiance. La parole est importante, la constance est importante, y compris en euros constants.

Nous respectons la règle d'or et nous alertons solennellement sur le fait que si nos capacités d'autofinancement continuent d'être rognées, il y aura, au-delà des difficultés que nous rencontrons dans chacune de nos communes, quelle que soit sa structure, un effet macro-économique douloureux, difficile, un effet récessionniste, car nous portons, vous le savez, 70 % de l'investissement public et sur des secteurs aussi importants que le BTP, et d'autres, si nous n'avons pas nos capacités d'investissement, non seulement nous amplifierons le problème démocratique parce que nous ne respecterons pas nos engagements de

mandat et nous amplifierons de la défiance civique, mais en outre, nous risquons de nous trouver dans une situation récessionniste qui alimenterait la crise sociale et la crise des comptes publics.

Donc, vous l'avez compris, Madame la Première ministre, chaque fois je vous répète la même chose lorsque nous nous parlons, mais il y a une question de principe d'approche des comptes publics. La vision comptable est absolument nécessaire parce qu'il faut assainir les comptes publics, mais attention aux contresens qui font de certaines modalités des moyens qui éloignent de la finalité qui est celle de bien faire fonctionner le pays.

Et puis, je vais me permettre de vous donner une petite astuce. Pour qu'une suppression d'impôt soit acclamée, soutenue par les maires, plutôt que de supprimer nos impôts, supprimez des impôts de l'État. Ce serait beaucoup plus positif, et notamment dans l'objectif de la nécessaire compétitivité des entreprises – ah, ne confondons pas, mon cher André, fiscalité économique et fiscalité de production ! – de supprimer, tout de suite, un impôt de production qui a été évoqué tout à l'heure dans la résolution, qui est la C3S, qui est en haut du compte d'exploitation, qui est vraiment un impôt de production qui pénalise la compétitivité de nos entreprises, même par cascade pour ceux qui ne la payent pas directement, et de nous laisser le temps, avec vous, de travailler sur la fiscalité économique territoriale, de prendre le temps de travailler sur ce que pourrait être une évolution de la CVAE, ce

qui correspondrait à un geste de compétitivité pour les entreprises équivalent à celui que vous avez prévu – quasiment, on est autour de 4 milliards sur le premier exercice – et nous permettrait de travailler en confiance pour progresser d'une voix commune vers la compétitivité des entreprises par une fiscalité qui soit moins confiscatoire sur les entreprises françaises.

De même, sur les contrats de confiance – formule qui renvoie à un slogan publicitaire d'un grand groupe d'électroménager français, célèbre – qui remplaceraient les contrats de Cahors.

J'appelle votre attention sur le fait que si le dispositif est celui qui a été réintroduit par amendement, d'une manière un peu subreptice qui a créé une certaine émotion chez nous, dans le projet de loi de finances examiné dans le cadre des dispositions de l'article 49.3, je crains que la seule commune gagnante à ce changement de vocable soit Cahors. Tant mieux pour Cahors, dont je salue le maire, mais pour toutes les autres communes, pas sûr !

Je sais que nous travaillons ensemble, Madame la Première ministre, pour réintroduire dans le processus législatif et dans le projet de programmation des finances publiques une disposition qui permette de façon subtile de concilier une présentation des comptes à Bruxelles sans tomber dans un système de tutelle supplémentaire et d'encadrement de nos dépenses qui est contraire à l'article 72 de la Constitution sur la libre administration des communes mais, au-delà même de cette position

de principe, qui est une forme de tutellisation, vous l'avez compris, que nous n'acceptons plus.

Sur la couverture énergétique, je l'ai dit tout à l'heure, je sais que vous y reviendrez, l'AMF a porté, a tenu bon sur un dispositif universel, simple, qui permette de passer les mois qui viennent. Je n'en dirai pas plus, nous attendons des précisions, des garanties, et tout simplement une effectivité d'un dispositif qui ne pénalise pas les communes qui passent de 50 euros du kilowattheure à 300 euros, c'est-à-dire qui sont en dessous du prix pivot de 325 euros qui avait été évoqué pour l'amortisseur. Je ne vais pas plus loin là-dessus mais c'est absolument essentiel, c'est une urgence absolue, aujourd'hui, de payer nos factures énergétiques.

Sur le fonds vert, nous savons d'expérience qu'un certain nombre de fonds et d'annonces se font par recyclage de crédits. Il y a au moins une économie circulaire qui fonctionne, c'est celle du recyclage des crédits. Bon, c'est comme ça ! Mais nous avons entendu les engagements de Christophe Béchu et nous en saluons l'esprit. Nous attendons de voir dans la réalisation de l'ouverture de crédits et la réalité, mais avec un principe essentiel, celui du soutien aux initiatives locales et de ne plus avoir, là comme ailleurs, d'appel à projets, d'appel à manifestation d'intérêt, tous ces effets de silo qui excluent de la politique publique toutes les collectivités qui n'ont pas d'ingénierie juridico-administrative, qui amplifient les fractures territoriales et qui, de surcroît, sont aussi une forme de tutellisation.

Absurdités bureaucratiques, je les évoque tout le temps, donc je ne serai pas trop lourd aujourd'hui, mais qui passent même par des contradictions au sein de l'État déconcentré. Lorsque des DREAL, avec des agents certainement formidables, que vous connaissez bien, d'ailleurs, par vos anciennes fonctions, s'apparentent parfois au triangle des Bermudes administratif et vont contredire ce que dit un préfet ou un DDTM, ou un DDT, là aussi, nous tombons dans le royaume d'Ubu et de Kafka.

Nous saluons l'annonce d'ouverture de sous-préfectures. Le fait de doter à nouveau l'État local de moyens à l'échelle des arrondissements est une bonne disposition. Elle a été confirmée hier soir, elle va à l'encontre d'une *doxa* qui nous était assénée depuis des années, bien au-delà d'ailleurs des cinq dernières années, et nous le saluons.

Nous saluons également la volonté de réinstaller des compagnies de gendarmerie, de police nationale. Nous pensons qu'il faudra aller très, très loin dans l'organisation des services publics régaliens parce que la réalité, notamment en zone police, est particulièrement douloureuse et difficile en ce moment.

Nous avons exprimé tous ces témoignages sur tous ces points, nous avons informé, nous avons alerté, nous avons parfois dénoncé mais nous avons surtout proposé. Nous avons mis en place une nouveauté que nous avons appelée « un maire, une solution », avec des vidéos qui vont tout au long de l'année être diffusées et qui vont être prolongées – je crois que c'est une

démarche qui réjouira aussi Christophe Béchu – pour montrer toutes les initiatives qui sont prises localement. Nous ne sommes pas déprimés, nous sommes combattifs, vous l’aviez compris.

L’AMF est belle de ces réalités, c’est une association magnifique au service de ses adhérents, qui répond au quotidien à des milliers de sollicitations – nous avons calculé que nous avons eu un peu plus de 10 000 sollicitations sur les 12 derniers mois, traitées par une structure associative compétente, impliquée, mais qui n’est pas non plus une grande administration dans ses moyens – et qui prend position sur le débat législatif, à travers aussi le Conseil national d’évaluation des normes au sein duquel nous siégeons, présidé par l’excellent Alain Lambert. Et nous affrontons les contradictions juridico-administratives, nous faisons en sorte de faire des propositions pour que les textes soient plus compatibles. Vaste programme, aurait toujours dit le général De Gaulle.

Injonctions, que l’on retrouve lorsque dans la même semaine on peut vous dire que vous devez absolument mettre en chantier X centaines de logements parce que vous n’êtes pas tout à fait dans les objectifs triennaux de la loi SRU, mais que parallèlement on vous demande de ne surtout pas artificialiser en attendant l’intégration dans le SRADDET qui sera compatible avec le SCoT... et je ne vous refais pas l’effet des acronymes.

C’est ce qui nous a conduit, Madame la Première ministre, à saisir le Conseil d’État, ce qui n’est pas une démarche courante, pour dénoncer les

décrets d’application pris en avril dernier de la loi climat et résilience portant sur le zéro artificialisation nette, décrets qui ont été pris en contradiction avec l’esprit de la loi sur la nomenclature et, d’après nos analyses juridiques, avec les dispositions mêmes de la loi, sur l’inscription non pas dans les objectifs du SRADDET mais dans les règles du fascicule de la territorialisation du zéro artificialisation nette.

Monsieur le ministre nous a indiqué qu’il était d’accord avec cette approche et qu’il retravaillait sur les décrets, donc nous réjouissons de cette avancée et de ce que l’AMF s’est fait entendre sur ce point aussi.

Bref, nous avons, au cours de ce Congrès des maires de France, fait vivre le débat, anticipé certains débats, proposé nos solutions, et rappelé une vérité, c’est que nous ne sommes pas des tiers exécutants, ce qu’André appelle des forces supplétives. Nous, communes, collectivités de façon pleine et entière, qui avons la clause de compétence générale dont nous voudrions qu’elle soit inscrite dans la Constitution, sommes des entités de légitimité démocratique, des entités de responsabilité opérationnelle, donc des entités qui ont besoin d’une nécessaire liberté sans laquelle la responsabilité ne peut pas s’exercer pour agir.

Tout ce que nous avons décrit, en réalité, met en cause le principe même de la commune. Les communes de France, lien historique, performant et moderne entre les habitants et l’action publique, parce que chaque commune est une parcelle de la République, chaque commune est

une république locale, chaque commune est porteuse d'une histoire, d'une réalité humaine, d'une transmission patrimoniale et d'un avenir commun.

Et je crois que, par conformisme de la pensée – qui, comme disait Raymond Aron est le meilleur allié du révolutionnarisme –, encore trop souvent, chez certains législateurs parfois, chez certains commentateurs souvent, parfois une partie de la haute fonction publique, on pense de façon erronée que plus une organisation est grande, plus elle serait efficace et neutre. Cela peut être vrai, mais c'est souvent faux.

Donc oui, nous défendons le principe de la commune. Nous ne sommes pas un syndicat d'élus, ne sommes pas un syndicat de maires, nous sommes la grande institution qui défend les libertés locales et, à ce titre, nous avons mis le pouvoir d'agir au cœur de nos débats parce que nous voulons agir.

Nous voulons construire une dynamique pour notre pays, nous avons de l'élan, de l'allant, nous voulons surmonter les difficultés financières, surmonter les difficultés de recrutement. Sans argent, sans agents, comment agir ?

Nous avons formulé des propositions concrètes pour relancer l'attractivité des métiers des collectivités et notamment pour le poste de secrétaire de mairie. 29 000 communes sont concernées par cette problématique prioritaire.

Vous le voyez, Madame la Première ministre, en complément de la résolution qui a été lue, exposée tout à l'heure par notre premier vice-

président, par ailleurs président du Comité des finances locales, André Laignel, et qui résume cette position des maires de France, ce que nous avons pu voir au cours de ces jours, entendre, constater, au cours de ce grand Congrès des maires, confirme tout ce que nous constatons au quotidien dans nos communes et lorsque nous allons sur le terrain dans tout notre pays.

Nous avons aujourd'hui l'ardente nécessité, face à toutes les souffrances sociales, humaines affrontées, de porter une espérance parce que, comme le disait Hélié de Saint-Marc, nous avons perdu nos illusions et nous jugerons sur actes, mais nous n'avons pas perdu nos espérances.

Et notre espérance, elle passe effectivement par un renouveau de la décentralisation, elle passe par la subsidiarité. Ce mot savant, ce mot qui fait peut-être technocratique mais qui en fait renvoie à une très belle philosophie qui est la philosophie thomiste, de la démocratie chrétienne, renvoie à une notion très simple : c'est que chacun doit chercher à régler son problème lui-même lorsqu'il le peut et, lorsqu'il ne le peut pas, aller vers une échelle plus grande pour le régler. Il y a une subsidiarité horizontale dans la société, et une subsidiarité verticale dans les pouvoirs publics.

La subsidiarité, c'est tout simplement le principe de responsabilité, et la responsabilité résulte de la proximité, de l'incarnation physique. C'est pour cela que les maires restent aujourd'hui aussi populaires. C'est parce que, quelles que soient les difficultés, quelles que soient les différences de gestion, de conviction – il y a des communes bien ou mal gérées, c'est logique, comme dans

une entreprise – nous respectons des règles, des contraintes, dont la règle d'or et nous sommes fiers de le faire parce que nous pensons que c'est une bonne contrainte. Mais surtout, nous réglons des problèmes dont nous sommes proches. Cette proximité génère la responsabilité, qui génère l'efficacité. Elle ne peut exister que si nous avons la liberté d'agir, la liberté d'action et la liberté d'être.

La subsidiarité, c'est la liberté et la responsabilité, c'est donc la dignité, qui est la finalité ultime de toute action politique.

Sur tous ces objectifs, nous serons là pour relever le défi de la décentralisation, des libertés locales, de la subsidiarité, de l'efficacité des pouvoirs publics, de la dignité et de l'unité de la Nation.

Notre espérance, mes chers amis, mes chers collègues, Madame la Première ministre, c'est celle, aujourd'hui, d'une France qui se relance par ses communes, une France fidèle à son identité, une France tournée vers l'avenir par l'énergie locale, le foisonnement des initiatives, la formidable créativité de ses habitants, de ses entrepreneurs, de ses associatifs, de ses maires, de ses étudiants, de ses retraités, de ces femmes et de ces hommes qui font le peuple de France, la formidable créativité de tous les élus municipaux, de tous les agents de nos collectivités auxquels il faut rendre hommage aussi, la créativité de nos communes, et c'est pour cela qu'il faut que vivent nos communes pour que vive la France.

Vive les communes de France, vive l'Association des maires de France, vive la République et vive la France !